

Trophée Monika Albach



Règlement

Tournoi de golf en match play entre une équipe de 12 joueurs (6 dames, 6 messieurs) de l'Esterel et une équipe de 12 joueurs (6 dames, 6 messieurs) de Ste Maxime.

Chaque équipe est dirigée par UNE capitaine et UN vice-capitaine qui choisissent les joueurs à aligner dans la liste des joueurs portés volontaires pour participer à ce tournoi. Les capitaines devront (autant que faire se peut) faire participer le maximum de gens en mélangeant les index.

Les joueurs engagés doivent être abonnés Blue Green et pour ceux abonnés à l'Esterel, être membre de l'AS.

Les joueurs ayant un abonnement avec extension ne peuvent jouer que pour leur club de souscription.

Les joueurs titulaires d'un abonnement simple (sans extension) ne paieront pas de green fee (ni la voiturette obligatoire à Ste Maxime) lorsqu'ils participeront à une partie dans le club auquel ils ne sont pas abonnés.

Le tournoi se déroule sur une 1ère période allant d'Avril à Juin et une 2ème période allant de Septembre à Décembre.

Chaque mois 6 parties en une formule de jeu différente ainsi nous pourrions avoir :

Avril = Foursome à l'Esterel

Mai = Greensome à Ste Maxime

Juin = 4BMB à l'Esterel

Septembre = scramble à 2 à Ste Maxime

Octobre = Chapman à l'Esterel

Novembre = Match play individuel à Ste Maxime

Les 6 parties se font en équipe mixte (une équipe mixte de 2 joueurs de l'Esterel vs une équipe mixte de 2 joueurs de Ste Maxime).

Les 6 parties se déroulent **sur un seul jour du mois**. Répartition des points sur le modèle de la Ryder Cup

Une dernière partie en scramble à 4 rassemblant tous les joueurs ayant participé au moins une fois à cette compétition se déroulera en Décembre à l'Esterel.

Au cours du repas pris au restaurant du club house de l'Esterel à l'issue de cette dernière partie, **le trophée sera remis à l'équipe gagnante qui le conservera et le remettra en jeu l'année suivante.**

L'AS du golf de l'Esterel prendra en charge le cout du trophée et de l'apéritif servi avant le repas.